

Blagnac, questions d'histoire **59**

Revue Semestrielle d'histoire locale - avril 2020

Crues
et inondations
à Blagnac
p.1

Les Trappistines
fondent le monastère
de Blagnac
p.10

La Résistance
dans la région
de Toulouse
p.21



16 septembre 1944, sur le tarmac de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, de gauche à droite, le colonel Serge Ravanel, le président du gouvernement provisoire de la République Française, Charles de Gaulle et le commandant Saget. ((Photo Jean Dieuzaide - AM de Toulouse)

p.29
L'éligibilité des femmes
et la municipalité blagnacaise
d'après-guerre

p.38
Voyage vers la liberté
De la mer de Chine aux rives
de la Garonne

p.48
Le Jumelage
Blagnac-
Buxtehude

Blagnac, questions d'histoire

Responsable de publication :

Philippe Garcia

Comité de rédaction :

*Lucien Alemanni - Suzanne Béret -
Didier Chapuy - Christiane Combelles -
Roger Gau - Monique Izaga - Monique Lanaspèze -
Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle -
Marie-Christine Sempé-Raufast -
Jacques Sicart - Annie Thomas -
Jack Thomas*

Maquette :

Philippe Garcia

Impression :

Multi-Copies Blagnac

N° ISSN 1169-4408

*Revue éditée par l'association
Blagnac Histoire et Mémoire*

*Siège social :
BHM - 151, route de Grenade
31700 Blagnac*

blagnachistoire.e-monsite.com

facebook : @histoireblagnac



Crues et inondations à Blagnac

par Roger Gau

La Garonne n'est pas un long fleuve tranquille. Les aléas climatiques et l'hydromorphologie du fleuve sont à l'origine de ses crues. Cette dynamique s'inscrit dans son lit mineur, et participe à son bon fonctionnement (richesse des écosystèmes). Ces crues peuvent cependant présenter un danger pour les hommes et les activités situées dans les zones de débordements. Afin de gérer le risque d'inondation, le bassin versant dispose ainsi de divers outils pour la prévention et la protection de ces enjeux. Mais si l'inondation est souvent due à un débordement qui fait suite à une crue, il y a aussi des inondations sans débordement qui sont dues à de fortes pluies à un endroit où l'écoulement est insuffisant.

PETIT HISTORIQUE DES CRUES DE LA GARONNE AVANT 1875

Avant la crue célèbre de 1875, d'autres ont eu des conséquences désastreuses. On ne connaît pas grand-chose des dégâts à Blagnac lors de ces crues, mais vu la hauteur d'eau enregistrée, ils ont été sans doute importants.

Nota : lorsqu'elle est donnée, la hauteur d'eau (la cote) est à l'échelle actuelle du Pont Neuf.

- lors de la crue de juillet 1678, la pluie ne cessa de tomber depuis le 2 juillet jusqu'au 15 du même mois. La Garonne envahit les plaines environnantes, détruisant les récoltes (foins, chanvres, millets, blés, tabacs...), tous les ponts et les moulins sont emportés au-dessus de Toulouse ;

- le 12 septembre 1727, la Garonne atteint la cote de 7,20 m, l'inondation provoque la mort de 50 personnes, mais aussi 939 maisons détruites ou endommagées, 10 000 sacs de blé perdu et 1 200 familles réduites à l'aumône ;

- le 17 septembre 1772, la cote est de 6,65 m, l'hospice Saint-Jacques s'effondre. Après cette crue, à la demande de la municipalité de l'époque, Pierre Toulouse étant maire, le floréal an XII (29 avril 1804), Pierre Galinat, constructeur de digues établit un devis estimatif pour la construction de digues. L'achèvement des travaux se produit seulement en juin 1808. C'est la première digue digne de ce nom qui ait été construite. Pour plus d'informations sur les premières digues, voir les revues BHM n° 30 et n° 49 ;

- le 22 mai 1827, la cote est 7,50 m. Les maisons de Tounis sont presque toutes endommagées et le moulin du Bazacle perd une partie de ses bâtiments.

- les 29 et 30 mai 1835, la cote est de 8,11 m. Toutes les maisons de Tounis longeant le fleuve tombent ;

- le 2 juin 1855, la cote est de 7,20 m. Cette crue ruine le moulin Naudin. Le tablier du pont Saint-Pierre est emporté et s'échoue aux Quinze-Sols ;

Mais la crue la plus importante connue jusqu'à ce jour se produit dans la nuit du 23 au 24 juin 1875.

JUIN 1875 : UNE CRUE HISTORIQUE DE LA GARONNE

Alors qu'il n'a cessé de pleuvoir tout au long de ce mois de juin 1875, une fonte des neiges précoce vient aggraver la situation. Résultat : dès le 23, le fleuve est à 6,20 m au-dessus de son étiage et sort de son lit. Au maximum de la crue, la hauteur d'eau

a été estimée à 8,32 m à l'échelle du Pont Neuf. Elle correspond au niveau des plus hautes eaux connues (P.H.E.C) et constitue la crue de référence en matière de politique de prévention du risque inondation. On estime que le débit de pointe a pu atteindre 7500 m³/s. À Toulouse, les dégâts matériels sont considérables, le 24 à 13 heures le pont Saint-Pierre s'écroule, à 18 h 30 c'est au tour du pont Saint-Michel et au total 1200 maisons sont détruites. Le bilan humain est effroyable : 208 morts. Mais à Blagnac, qu'en est-il ? Le rédacteur en chef de La Dépêche parlant de Blagnac écrit : « *aujourd'hui, quel spectacle attristant ! De tous côtés dévastation et ruines. Les blés et les récoltes qui faisaient la richesse des cultivateurs de cette contrée sont complètement couchés lorsqu'ils ne disparaissent pas tout à fait.* » Un peu plus loin : « *sur une vaste étendue, ce ne sont plus que de vastes et épais bancs de sable. Certains près de la route de Grenade (actuellement Vieux chemin de Grenade, NDLR) ne présentent pas cet aspect d'une bande sablonneuse : ils montrent encore leurs récoltes, mais envasées et totalement perdues.* » Il écrit ensuite que l'étendue des grands Ramiers a l'aspect « *d'une véritable montagne d'épaves de toute nature, roulée par les flots, qui se sont arrêtés au milieu d'arbres brisés ou déracinés* ». À côté sont échoués d'énormes parties de « *ponts et fil de fer et une incroyable quantité de madriers, bois de construction, linge, meubles brisés, etc., etc.* ».

Il garde pour la fin ce qui me paraît pourtant l'essentiel : « *c'est là également qu'a été retrouvé, avec d'autres cadavres de personnes inconnues le corps du regretté Marquis d'Hautpoul, la tête à demi envasée et les jambes enchevêtrées dans des arbres couchés* ». Le marquis de Hautpoul, âgé de 56 ans, se noie en portant secours : après que l'embarcation où il a pris place chavire, il tente sans succès de se cramponner à une épave et le courant le dépose à Blagnac. Il faisait partie de l'élite légitimiste de la Ville rose aux côtés du comte de Villèle et il fut également conseiller municipal de Toulouse. Plus de deux mille personnes vinrent lui rendre un dernier hommage pour ses funérailles. Le bilan est de huit morts découverts entre le 21 juin et le 3 juillet aux Ramiers et aux Quinze-Sols. Une précision sur les dégâts du couvent : le mur est de l'enclos est emporté entièrement et l'eau est montée jusqu'à mi-hauteur de la grotte de Notre-Dame. On ne déplore aucune victime parmi la population blagnacaise.

Le 23 juin, le maire de Toulouse ouvre une souscription.

Le samedi 27, le Maréchal de Mac Mahon, président de la République, arrive à Toulouse en début d'après-midi. Devant l'étendue du désastre, il prononce le fameux : « *Que d'eau ! que d'eau !*. Ce même jour, une souscription nationale est ouverte et un comité de secours chargé de collecter les dons et d'en assurer la répartition est créé sous la présidence de la Maréchale de Mac Mahon.

Un comité local de Blagnac présidé par le maire Prosper Ferradou est mis en place. Celui-ci est chargé de recevoir les demandes motivées d'indemnisation des dégâts causés par la crue. Le 23 juillet, un rapport de la 27^e légion de la gendarmerie, compagnie de la Haute-Garonne précise pour Blagnac, « *23 maisons, 11 étables ou granges et un moulin, entièrement détruits, 19 maisons ou granges plus ou moins gravement endommagées, mais réparables* ». Et selon un inventaire supplémentaire, on note 8 maisons de plus. La plupart des maisons détruites se situent au petit port de Blagnac (actuellement rue du Bac) et dans la rue du Moulin, en bordure du Canalet.

Il fallait indemniser les victimes, car les assurances n'existaient pas encore. Pour le montant de l'indemnisation, la situation matérielle des sinistrés est prise en compte. Celle-ci est classée en trois catégories : aisés, peu aisés et indigents. La reconstruction des maisons est une priorité. Pour les récoltes, terres emportées et outillage perdu, l'évaluation se fait avec de nombreux marchandages et réclamations. Le classement dans les trois catégories citées ci-dessus est source de contestation. En particulier, à propos du couvent, la contestation remonte au préfet le baron de



Environs de Toulouse. — Ruines près du moulin de Blagnac.

Sandrans. Après quelques correspondances entre le maire de Blagnac et le baron, le 18 octobre, le comité local présidé par Marolles, maire par intérim en raison de la maladie de M. Ferradou, donne un avis favorable à l'indemnisation de la communauté des trappistines.

Malgré cette inondation désastreuse, une digue conséquente ne sera construite qu'en 1930.

CRUE DU SAMEDI 2 FÉVRIER 1952 ET DIMANCHE 3 FÉVRIER 1952

Cette crue atteint la hauteur de 4,57 m à l'échelle du Pont-Neuf, avec un débit estimé à 3 500 m³/s. À Blagnac, l'eau arrive jusqu'au niveau des anciens abattoirs sur la descente du Ramier. Les quartiers de Barrieu et des Saoulous sont inondés.

Les dommages sont importants. On compte 34 sinistrés qui sont invités à remplir « une déclaration de dommage causé par les inondations des 2 et 3 février 1952 ». Parmi ces dommages, il y a les dégâts matériels de toute sorte, mais aussi les pertes de récolte. Il y a un cas exceptionnel d'un sinistré qui écrit directement au préfet, lequel transmet tout simplement cette demande au maire.

Citons cette lettre du 25 février 1952 envoyée par le Blagnac Sporting Club au président du comité des Pyrénées pour décrire les dégâts sur leurs installations et qui termine sa lettre par ces mots « Vous savez aussi dans quel état est notre trésorerie et c'est pour ces motifs que je fais appel à vous et aux membres du comité pour nous aider à sortir de cette impasse ».

On a aussi cette attestation du monastère des Dominicaines du 10 mars 1952 qui donne les « dégâts occasionnés par l'inondation des 2 et 3 février 1952 » et donne l'estimation de ceux-ci

Dommages
bâtiments
communaux

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE **BLAGNAC**

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Le _____ 1952
Le Maire de Blagnac
à M _____

COPIE

Mairie de Blagnac
Banlieue de Toulouse. Ouest
Inondations Pluviales
des 2 et 3 Février 1952

Relevé des Evaluations des Dommages
aux Bâtiments et Ouvrages Communaux
ci-après

DOMMAGES	NATURE DES DOMMAGES	ESTIMATION
BÂTIMENTS ET OUVRAGES		
MAIRIES		
MARCHÉS ET MARCHÉS		
ETS. BAINS. DOUCHES		
EGLISES. PRESBYTERES		
CIMETIÈRES		
ECOLLES PUBLIQUES		
SERVICES PUBLICS		
DISTRIBUTIONS D'ÉLECTRICITÉ		
D'EAU	ARMOIRE TÉLÉCOMMANDE DÉTÉRIORÉE	500.000 ^f
DE GAZ	UN MOTEUR 22 CH.	env. 1000 ^f
	DEUX PUISARDS IMMERGÉS	
TOTAL		

A BLAGNAC LE 20. 2. 1952

« Total 617 056 F ».

La mairie de Blagnac elle-même fait un « *Relevé des Évaluations de Dommages aux Bâtiments et Ouvrages Communaux* » dont le montant est donné à « 500 000 F environ ». La commune de Blagnac publie, datée du « 1^{er} septembre 52 », un « *état de répartition aux victimes des inondations des 2 et 3 février* » avec la mention manuscrite « *Montant établi par la préfecture le 11/10/1952* ». Elle comporte la liste des sinistrés, au nombre de 30, et la somme allouée pour chacun d'eux. Pour le Blagnac-Sporting-Club, la somme est de 20 250 F et 5 000 F pour le monastère.

Pour la commune de Blagnac, la somme de 242 250 F a été attribuée par le préfet de la Haute-Garonne.

Sans doute, les sinistrés n'ont pas tous reçu les sommes espérées et il y a eu des réclamations, mais nous n'avons rien trouvé de significatif sur ce sujet.

Nous ne pouvons terminer sans signaler qu'on a conservé un document manuscrit qui donne « *la liste des secours donnés par les élèves de la 1^{re} classe* », avec les noms des 36 élèves donateurs, les sommes données par chacun et le total de « *Cent vingt-deux francs 20* » et qui se termine par la signature de l'institutrice et la signature du maire précédé de la mention « *Vu : Le Maire* ».

À la suite à ces crues de 1952, la construction d'une digue devient nécessaire, d'autant qu'au fil des ans le Ramier voit s'édifier les deux stades et l'on a prévu la future usine de traitement des eaux. La municipalité décide alors de construire une digue partant du monastère des Dominicaines pour aboutir à la hauteur de l'île Pecette sur une longueur de 1 460 mètres avec une hauteur variable de 1 à 5 mètres. 34 500 mètres cubes de terre sont nécessaires pour un coût de 1 million de

francs (200 000 à la charge de l'État, 200 000 à la charge du département, le reste à la charge de la commune) avec un emprunt sur 20 ans au taux de 7 %. Cette digue est construite de 1973 à 1974.

CRUE DU VENDREDI 20 MAI 1977

Cette crue atteint la hauteur de 4,31 m à l'échelle du Pont-Neuf avec un débit estimé de 3300 m³ par seconde, elle est donc un petit peu moins importante que la précédente.

Il faut attendre le 24 juin 1977 pour que la préfecture de la Haute-Garonne envoie une lettre circulaire à Monsieur le Maire pour qu'il adresse « *avant le 15 juillet les demandes de secours des sinistrés des inondations des 19 et 20 mai 1977* ». On recense vingt-deux sinistrés qui font une déclaration. Bizarrement, c'est seulement le 19 juillet qu'un arrêté du département classe « *le département de la Haute-Garonne en zone sinistrée suite aux orages de mai et juin 1977* ». On n'a aucune information sur les suites données à ces déclarations.

La digue de 1974 a limité les dégâts, mais elle s'est avérée insuffisante puisque les installations (piscine, stade, ramier) qu'elle était censée protéger ont été inondées.

Courrier
Demande de secours
à la Préfecture

LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
PRÉFET de la HAUTE-GARONNE

CABINET

Réf. N° 4558 /CAB/ADM PC/IN

Protection civile

Toulouse, le 7 OCT. 1977

LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
Préfet de la Haute-Garonne

Monsieur le MAIRE

COURRIER ARRIVE
le 21 OCT. 1977

OBJET : Inondations
Dossiers de demande de secours.

Par lettre circulaire n° 920 du 24 juin 1977, relative aux inondations des 19 et 20 mai, je vous rappelais de m'adresser, avant le 15 juillet, les demandes de secours des sinistrés de votre commune, victimes de calamité publique à cette date.

Par ailleurs, pour les inondations des 8 et 9 juillet, je vous invitais, par ma lettre n° 1165 du 28 juillet 1977, à me faire parvenir les dossiers correspondants pour le 16 août 1977.

J'ai déjà reçu la majorité de ces documents. Toutefois, pour certains d'entre vous et pour les personnes portées sur la liste jointe à la présente lettre, aucun dossier n'a été encore reçu par mes services.

Vous voudrez bien, le cas échéant, m'adresser pour le 25 octobre prochain, terme de rigueur, tous les dossiers que vous auriez encore en votre possession ou qui resteraient à constituer.

Cette date limite est également valable pour les orages du 6 août 1977.

Je vous rappelle cependant que les dégâts relatifs aux inondations des 19 et 20 mai doivent être distingués de ceux relatifs aux inondations des 8 et 9 juillet.

Je précise enfin qu'il s'agit des dégâts causés par :

- les inondations des 19 et 20 mai
- les inondations des 8 et 9 juillet
- les orages du 6 août

qui ont revêtu le caractère de calamités publiques.

LE PRÉFET,
Tony Roche
Tony ROCHE.

Il est dès lors envisagé de rehausser la digue, mais cela prendra du temps, comme nous allons le voir plus loin.

CRUE DU DIMANCHE 11 JUIN 2000

La région a été sous le déluge durant tout le week-end. Sans surprise, la Garonne a enregistré sa crue la plus forte depuis 23 ans.

Le dimanche à 4 heures du matin, c'est le concierge du stade de football situé à quelques mètres de la digue qui sépare les Ramiers de la Garonne qui va être un des premiers si ce n'est le premier à prendre connaissance de la crue. Il est réveillé de façon bizarre, il sort de chez lui et se retrouve de l'eau jusqu'aux mollets. Le



Jardins
près du pont -
crue juin 2000 -
cliché
famille Weidkmet

terrain de football et le terrain de rugby tout proches sont complètement inondés. L'eau est montée jusqu'à plus d'un mètre sur les terrains. Il donne immédiatement l'alerte.

Cette crue d'occurrence trentennale (4,38 m) a occasionné quelques dégâts notamment à la piscine, et dans le secteur de la Matte. Aussitôt, une cellule de crise se constitue à la mairie autour du maire Bernard Keller, qui, la veille a participé sous des trombes d'eau au « *Fil Vert Toulouse Métropole (mise en valeur des réseaux verts et cyclables et du patrimoine naturel de la métropole)* ». Les participants du concours hippique, qui sont logés dans le centre d'hébergement du Ramier, tout contre la digue doivent être secourus. La barque du lac du Ritouret, situé sur les hauts de Blagnac, est immédiatement réquisitionnée pour aller les chercher. Ils seront évacués en début de matinée, tout comme les personnes logées à l'hôtel le Deauville. La mairie, la police municipale, la gendarmerie et les pompiers donnent l'alerte auprès des Blagnacais les plus exposés aux risques de crue. La cote d'alerte de 4,38 m au Pont Neuf à Toulouse a été atteinte à 14 heures. Deux heures plus tard, Blagnac est touché. Le véhicule-radio des pompiers diffuse par haut-parleur des avis successifs à la population, à 14 heures, 17 h 30 et 20 h. Par ailleurs, les Blagnacais qui le désirent trouvent toutes les



Crue
juin 2000 -
cliché
Roger Gau



Crue juin 2000
Le terrain de rugby
sous l'eau -
cliché famille
Bazerque

informations nécessaires auprès du service de communication de la mairie, qui, cette nuit, a campé sur place dans le hall de la mairie. Les habitants des maisons inondées, situées les plus près de la Garonne, les occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage et tous les habitants de la zone des Quinze-Sols et des Saoulous, qui l'ont souhaité, ont été accueillis, dans un premier temps au collège Guillaumet, et plus tard, dirigés vers le complexe de raquettes de Pinot. Au sec et à l'opposé de leur lieu de résidence.

Le maire de Blagnac, Bernard Keller qui a suivi l'évolution de la situation avec le commandant des pompiers Auriac indique : « *Nous avons mis tout en œuvre pour que soit assurée la sécurité des personnes et des biens. De jour comme de nuit, notamment pour la nuit de dimanche à lundi* ».

En fin d'après-midi, une vingtaine de personnes qui avaient préféré, par précaution, ne pas regagner leur domicile, ont dîné et passé la soirée au complexe de jeux de raquettes. La nuit, la mairie de Blagnac leur a assuré l'hébergement dans des hôtels de la ville.

Signalons pour la petite histoire que Gérard P, dont la maison a été construite en 1994, avenue Michelet tient à mettre l'accent sur la très bonne organisation des secours, mais avec un bémol important : « *la digue construite à Ginestous, a eu pour conséquence de fragiliser la digue de Blagnac. Lorsque j'ai déposé le permis de construire, en 1994, je savais que le terrain était submersible, mais on m'avait affirmé que la digue serait rehaussée du côté de Blagnac. La ville de Toulouse devait indemniser en partie la ville de Blagnac. Or, il y a déjà 6 ans et rien n'a été fait, c'est inacceptable. Nous allons constituer une association et nous demanderons des comptes.* » Les paroles d'apaisement de l'adjoint, Bernard Loumagne, précisant que des études étaient en cours pour le rehaussement, que la part d'indemnisation n'avait pas encore été versée et que l'opération était évaluée à 10 millions de francs, ne sont pas parvenues à désamorcer l'indignation de cet habitant des Saoulous. Le soir vers 20 heures, un troisième « *avis à la population* » annonçait aux Blagnacais des nouvelles rassurantes : « *malgré les pluies locales, la décrue annoncée est confirmée jusqu'à lundi à la mi-journée. La situation redevient favorable, mais les recommandations qui ont été faites aux populations des quartiers concernées demeurent.* »

Une petite polémique autour de la digue a agité le vieux Blagnac : « *si les vannes situées sur la digue avaient été immédiatement fermées, l'eau ne se serait pas répandue aussi vite.* » Ceci est certes vrai, mais la municipalité et les services techniques ne peuvent pas être tenus pour responsables, car il n'y a pas eu d'alerte officielle par

Digue
réhaussée



le service de prévention des crues.

À la suite de ces événements un plan communal de secours est rapidement mis en place, en vue d'assurer la protection des lieux habités contre une crue centennale (+ 25 cm) il est décidé :

- de renforcer la digue de Garonne existante et de la surélever par un muret pour tenir compte de la nouvelle digue de Ginestous à Toulouse construite en 1996. En effet, le fait de canaliser une plus grande partie du fleuve va automatiquement élever le niveau de l'eau lors d'une crue ;
- de prolonger la digue actuelle jusqu'au chemin des Ramiers par une digue d'une hauteur égale à la partie haute du muret ;
- d'élever une palissade en béton armé en bordure du chemin des Ramiers de la même hauteur que la digue ;
- d'édifier une nouvelle digue qu'on nommera « *cheminement des maraîchers* » à partir du rond-point de la Mathe dans la direction ouest jusqu'à la colline du Vieux Chemin de Grenade.

Tout ceci sera réalisé entre 2003 et 2004.

Bien sûr, les digues sont toutes piétonnes.

Les quartiers habités sont désormais complètement protégés par cette nouvelle digue jusqu'à un niveau de crue centennale (5,60 m). Cependant, la surface qui reste inondable représente plus de 300 ha et concerne un nombre important d'habitants de la commune.

CRUE DU SAMEDI 25 JANVIER 2014

Cette crue atteint la hauteur de 3,78 m à l'échelle du Pont-Neuf. À Blagnac, les services municipaux sont mobilisés dès vendredi soir pour surveiller le niveau de la Garonne. Les flots du fleuve submergent l'île de Pécette aux Ramiers. Il n'y a pas de débordement du fleuve, mais les services municipaux sont contraints de fermer les vannes au niveau de la digue pour empêcher l'eau de remonter vers les habitations du quartier des Saoulous. Également, trois stations de pompage, alimentées par autant de groupes électrogènes sont mises en place, pour transférer les eaux pluviales amoncelées en amont de la digue vers la Garonne. Dès samedi midi, l'accès au chemin des Ramiers est fermé entre la rue Michelet et le rond-point de la Mathe, tout comme l'accès aux Ramiers de Beauzelle et aux zones d'évolution des « *mini-aires blagnacaises* », de « *l'évolution 4x4* » et du « *ball-trap* », au niveau du chemin du Tiers-État, sur le territoire des Quinze-Sols. La piscine est fermée à partir de 15 h 30. L'aire d'évolution de « *l'Amicale Blagnacaise du chien d'utilité* » est envahie par l'eau. Ces eaux pluviales sont transférées vers la Garonne grâce à une station de



Plaque
d'inauguration
de cette digue
le 25 juin 2005 -
cliché
Roger Gau

*Terrain
de l'amicale
du chien d'utilité*



pompage alimentée par un groupe électrogène installé sur un camion à plate-forme. Le dimanche, les services municipaux continuent leurs interventions jusque dans l'après-midi. Avec la décrue, et le retour du beau temps, les promeneurs et les curieux sont nombreux sur la digue.

CRUE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

Cette crue atteint la hauteur de 3,49 m à l'échelle du Pont-Neuf. Le scénario est un peu moins important qu'en 2014, mais par précaution, l'accès au chemin des Ramiers est fermé entre la rue Michelet et le rond-point de la Mathe. À l'aéroport, le vent a soufflé à 103.3 km/h en rafales d'ouest ce qui a provoqué quelques désagréments.

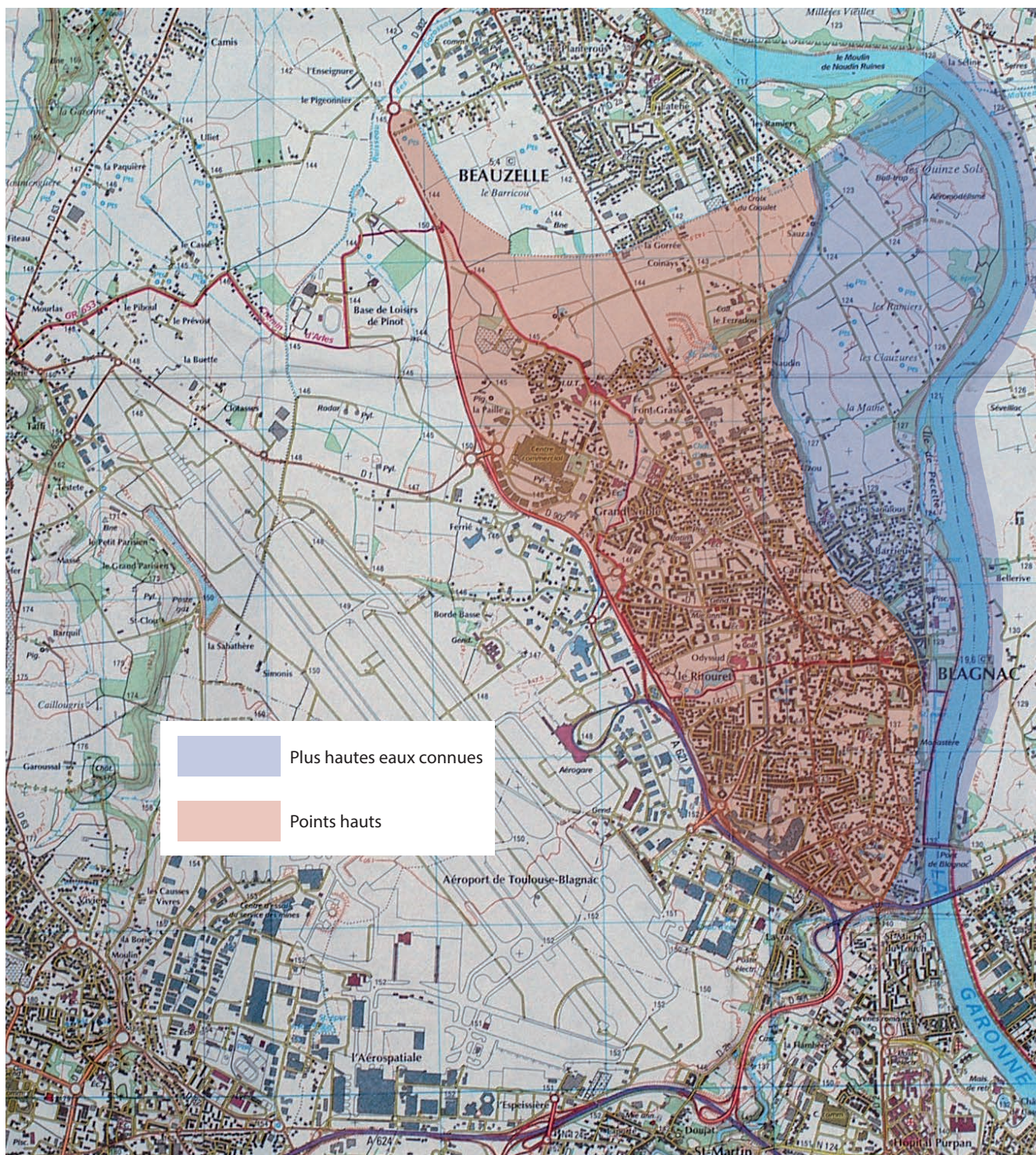
*La berge
et l'île Pecette
immergée -
cliché Roger Gau*



SYSTÈME DE VIGILANCE

Le niveau de la Garonne et de ses affluents est surveillé en permanence par les services de l'État. Lors d'épisodes de crue, la mairie est alertée par la préfecture et applique les mesures prévues dans son Plan Communal de sauvegarde Inondation. Un tableau donne, en fonction de la cote en mètre et de la cote piscine Blagnac en mètre, des actions à entreprendre pour assurer la sécurité de la population. Par exemple, pour une cote de 4,00 m qui correspond juste à la pige submergée, il est recommandé « une évacuation du quartier du Bac et la fermeture des accès au quartier des Saoulous. »

Carte zone
non inondable
et zone inondable



SOURCES :

- La Dépêche du Midi des 12/06/2000 ; 14/06/2000 ; 20/02/2004 ; 04/03/2010 ; 20/06/2010 ; 29/06/2010 et 27/01/2014
- Le Monde du 13/06/2000
- Renforcement digue Blagnac dans Le Moniteur
- Prévention des risques de Blagnac (31) document municipal
- Plan communal de sauvegarde : PDF de la mairie de Blagnac
- Revues BHM n^{os} 19 - 30 et 49.